



AVIS PUBLIC

Adoption du programme triennal d'immobilisations 2026-2027-2028

Conformément à l'article 474.2 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19), avis public est, par les présentes, donné que le programme triennal d'immobilisations 2026-2027-2028 de la Ville de Trois-Rivières sera adopté lors d'une séance extraordinaire qui se tiendra à la salle publique de l'hôtel de ville mardi le 10 juin 2025 à compter de 14 h. Lors de cette séance, les délibérations du Conseil et la période de questions porteront exclusivement sur ce sujet.

Trois-Rivières, ce 30 mai 2025.

M^e Nathalie Bohémier, greffière